

ENCORE UN VERDICT HONTEUX

Une fois de plus, on peut constater l'exemple flagrant de la considération que porte la justice à notre profession.

5 ans de prison dont 6 mois de prison ferme pour les faits de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner et une relaxe pour les faits de « violences volontaires en réunion » pour deux individus mineurs qui ont tué un collègue, Reynald CARON, lors d'une rixe à la foire du trone du 09 avril 2007.

Verdict DEGUEULASSE et HONTEUX.

Ma première pensée va à la famille de REYNALD et ses collègues proches. Notre bonne justice oublie ses premiers auxiliaires que nous sommes, que sans des policiers comme Reynald CARON et bien d'autres, il n'y aurait pas justice possible.

**Aujourd'hui, j'ai honte de constater ce manque de considération.
Ce verdict encourage « A CASSER DU FLIC ».**

C'est la pensée d'un jeune syndicaliste en colère contre cette justice à plusieurs vitesses.

**Voici ce que doit endurer la famille de Reynald depuis sa mort.
Nous ne sommes pas payés pour nous faire tuer.
Le principal est de rentrer chez soi à la fin de notre vacation, et en bonne santé.**

DAVID METTE
Secrétaire régional Lorraine
13/11/2008

“ Il n'est point de bonheur sans liberté ni de liberté sans courage ”

Périclès